



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. JOHNSON, *président du Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 novembre 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

Composition du Comité :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* EICHLER;
- M. GERRARD;
- M. JOHNSON;
- M. LAGIMODIERE;
- M^{me} LATHLIN;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. le *ministre* PEDERSON.

Le Comité a élu :

- M. JOHNSON à la présidence;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act* :

Dan Mazier
Dean Harder
James Battershill

Particulier
Union nationale des fermiers — Manitoba
Keystone Agricultural Producers

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit modifié par substitution, à « le 31 octobre 2017 », de « le jour de sa sanction ».

Sur la motion de M. JOHNSON, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration au sujet de la Journée des vétérans autochtones.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M. SELINGER, M^{mes} MORLEY-LECOMTE et SMITH (Point Douglas) ainsi que M. WOWCHUK font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à faire marche arrière sur sa décision de couper dans les soins de santé, laquelle nuit aux familles et aux soins que reçoivent les personnes âgées, affaiblit les services de soins de santé et pousse les travailleurs de la santé à quitter la province, et à plutôt investir dans le système de soins de santé provincial afin de protéger et d'améliorer les soins offerts aux patients. (C. Chartier, T. Sinclair, M. Hudson et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SWAN propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à investir dans les soins palliatifs, les services de soutien en matière de santé mentale et le traitement de la douleur, y compris les médicaments, et à veiller à ce que les patients aient un accès approprié à l'aide médicale à mourir dans les cas prévus par la loi.

M. SWAN, M. le *ministre* GOERTZEN, MM. MARCELINO (Tyndall Park) et ISLEIFSON, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. GERRARD, M^{me} MORLEY-LECOMTE, M. ALTEMEYER, M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. WIEBE, HELWER, KINEW, JOHNSON, TEITSMA et LINDSEY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée convient à l'unanimité de suspendre l'application des dispositions de l'article 2 du *Règlement* interdisant la tenue de débats et la présentation d'amendements en comité plénier à compter de 17 heures le jeudi 9 novembre 2017 en ce qui a trait au projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*, permettant ainsi la tenue de tels travaux.

L'Assemblée convient à l'unanimité de procéder à l'étape du rapport ou à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act* le jeudi 9 novembre 2017.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger